

Quelle connaissance avons-nous de la biodiversité en région et des services qu'elle nous rend ?



TAUX DE BOISEMENT et évolution des SURFACES FORESTIÈRES en Provence-Alpes-Côte d'Azur



2019

Thème de l'observatoire

État des connaissances

AVEC UN TAUX DE BOISEMENT DE 51 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région française la plus boisée après la Corse.

En 2017, la région dispose de 1 606 000 ha de forêt, soit environ 9 % de la surface forestière française de métropole. La surface forestière régionale progresse : elle a augmenté d'environ 30 % entre 1986 et 2012.

Partenaire

L'indicateur fournit la part des superficies régionale et départementale occupées par la forêt et l'évolution des superficies forestières par département



Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

ofme.org



Résultats

Espaces forestiers et taux de boisement



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



RESSOURCES FORESTIÈRES

Les principales essences forestières de la région

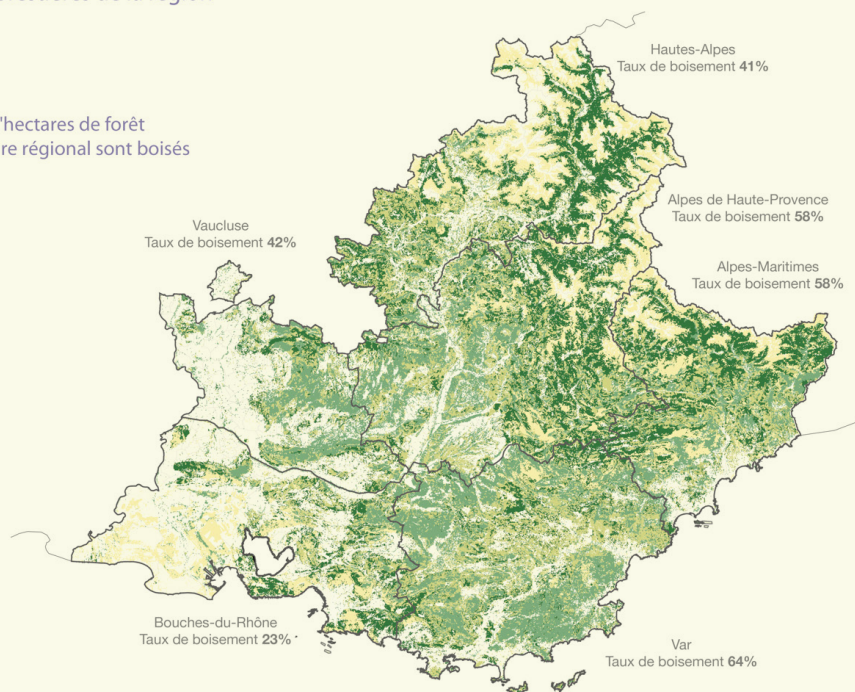


1,606 million d'hectares de forêt
51% du territoire régional sont boisés

LÉGENDE

- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Landes, garrigues, maquis
- Absence de forêt

□ Limites départementales



[Source : BD Carto® - © IGN, PPAR PACA n°8410, IFN Carto cycle V (BD Forêt V2), Kit PRFB-IGN 2016. Réalisation : Communes forestières PACA 10/2018]

▲ Carte 1

▼ Carte 2

Évolution des surfaces forestières

RESSOURCE FORESTIÈRE

Evolution des surfaces forestières

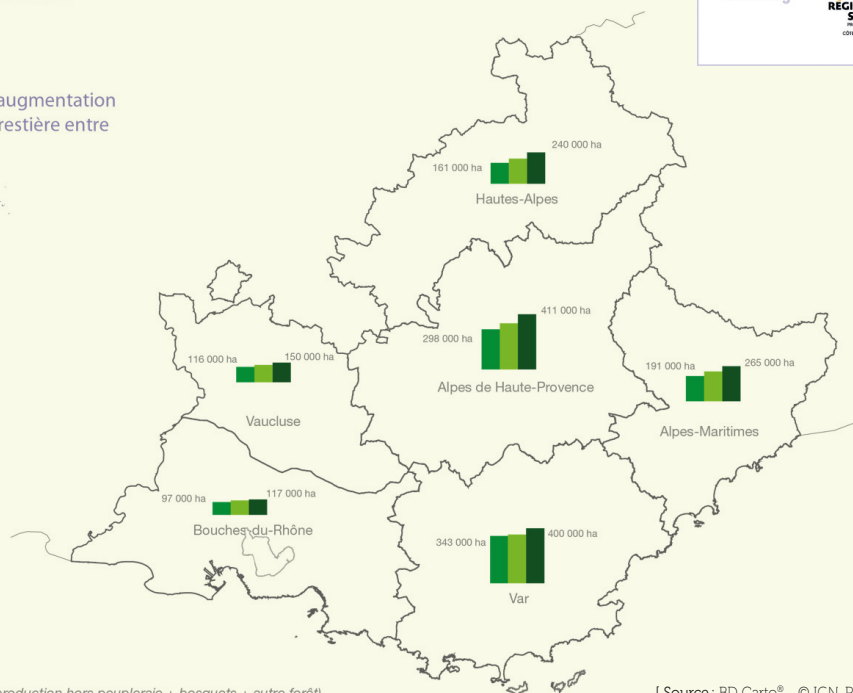


Environ 30% d'augmentation
de la surface forestière entre
1986 et 2012

SURFACE FORESTIÈRE (HA) *

- Année moyenne 1986
- Année moyenne 2000
- Année moyenne 2012

□ Limites départementales



* Domaine d'étude : toute la forêt (forêt de production hors peupleraie + bosquets + autre forêt)



[Source : BD Carto® - © IGN, PPAR PACA n°8410, Kit PRFB-IGN 2016. Réalisation : Communes forestières PACA 11/2017]

Analyse de la situation actuelle

Avec un taux de boisement de 64 %, le Var est le département le plus boisé de la région suivi par les Alpes de Haute-Provence (58 %) et les Alpes-Maritimes (58 %). Ils font partie des 10 départements les plus boisés de France. À l'inverse, les Bouches-du-Rhône est le moins boisé (taux de boisement de 23 %) de la région. (cf. carte 1)

La forêt progresse chaque année en région. Cette dynamique **est plus marquée** dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (cf. carte 2). L'accroissement de la surface forestière régionale s'explique entre autres par **la déprise agricole** dans les secteurs difficiles à exploiter (notamment dans les espaces alpins) et en partie par le **développement naturel de la végétation ligneuse** dans les espaces naturels et urbains.

La production biologique régionale s'élève à **3 millions de m³ par an**. L'accroissement naturel est plus important

pour deux essences: **les pins méditerranéens** (pin d'Alep et pin pignon) et **le chêne pubescent**, avec respectivement 400 000 et 500 000 m³/an.

Les conditions climatiques (sécheresse, chaleur, vent,...) rendent la forêt méditerranéenne particulièrement **vulnérable face au risque incendie**.

Ainsi, **l'année 2017** a été marquée par un nombre important d'incendies, malgré une tendance à la baisse observée ces dernières années. **733 départs de feu** ont été déclarés, parcourant **8 475 ha** (dont 76 % de moins de 1 ha).

Depuis 1973, 314 935 ha de forêts ont été touchés par les incendies en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les années 1979, 1989, 1990 et 2003 ont été les plus sévères avec les plus importantes surfaces incendiées, respectivement 30 180 ; 30 810 ; 36 200 et 25 370 ha.

Si les incendies permettent le maintien des espèces de milieux ouverts et secs; ils compromettent néanmoins le vieillissement des peuplements forestiers.

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

La forêt est une entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. Elle peut néanmoins comporter des surfaces non boisées. L'Institut national de l'information Géographique et forestière (IGN) définit la forêt comme un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante est agricole ou urbaine.

Le taux de boisement est le rapport entre la surface de forêt et la surface totale du territoire.

Les données utilisées sont :

- Pour la surface forestière et le taux de boisement régionaux en 2017 : IGN campagnes d'inventaire 2011 à 2016.
- Pour les taux de boisement départementaux et l'évolution de la surface forestière : Kit PRFB – IGN 2016.

Les données incendies sont issues de la base de données Prométhée : base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française.

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'extension spatiale de la végétation ligneuse peut avoir des conséquences sur les écosystèmes et la biodiversité régionale. La progression naturelle de la forêt peut se faire au détriment d'autres milieux dits ouverts d'intérêt écologique comme les prairies alpines et les alpages en montagne. Il serait intéressant de pouvoir détailler les données présentées sur les milieux recolonisés par la forêt.

Références (sources d'informations) :

- IGN Campagnes d'inventaire 2011 à 2015, kit PRFB – IGN 2016.

Rédaction : Anne-Lise Victoire, OFME ;

Corinne Dragone, ARPE-ARB. Décembre 2018.